

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 11 juillet 2014
(convocation du 1 juillet 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMAISON Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUEH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

VILLENAVE D'ORNON - Zone de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) - Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Bassin versant de l'Eau Blanche (4e année) - Subvention - Contrat de co-développement 2012-2014 - Décision - Convention - Autorisation

Monsieur MAMERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La ville de Villenave d'Ornon s'est engagée, depuis 2010, à mettre en place, sur une période de 5 ans (2011-2016), des actions visant à préserver et gérer les éléments de qualité assurant la diversité écologique du bassin versant de la vallée de l'Eau Blanche. La ville a adopté ce plan de gestion lors de son comité de pilotage du 14 septembre 2010.

Ce plan d'actions bénéficie de la reconnaissance de l'Agence de l'Eau pour les acquisitions foncières et les actions du plan de gestion. Le Conseil général de la Gironde reconnaît également ce site d'intérêt départemental et apporte son soutien au programme d'actions.

La ville a inscrit cette action aux contrats de co-développement 2009-2011 et 2012-2014 conclus avec la Communauté urbaine de Bordeaux. Pour la période 2012-2014, cette action figure dans la fiche action n° 23 intitulée « Plan de gestion et de restauration de la vallée de l'Eau Blanche ».

1 – Situation de l'Espace Naturel Sensible

La vallée de l'Eau Blanche, classée pour partie en Zone de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) par le département de la Gironde, constitue une richesse reconnue en termes de paysage et de biodiversité.

La ville est propriétaire de 27 ha de la ZPENS d'une surface totale de 78 ha, soit 31 %.

Le plan de gestion de la ZPENS porte sur un territoire situé au sud-est de Villenave d'Ornon, le long du bassin versant de l'Eau Blanche. La gestion de ce site, notamment via l'entretien pastoral mis en place, est planifiée sur 2 sites : prairies bocagères de l'Espace Naturel Sensible et prairies de Baugé localisées en Zone Urbaine Sensible (ZUS).

La commune a prévu en 2014 l'achat de 8 terrains :

- 2 parcelles (forêt) d'une surface de 37 876 m² ;
- 2 parcelles le long de l'Eau Blanche (forêt et ripisylve) d'une surface de 11 303 m² ;
- 4 parcelles le long de l'Eau Blanche d'une surface de 14 393 m².

2 – Bilan des actions de la 3^e partie du plan de gestion

Par délibération n° 2013/0580 du 12 juillet 2013, La Cub a apporté sa participation financière pour la 3^e partie du plan de gestion. Les actions suivantes ont été réalisées :

Volet 1 - Restauration des milieux

- Entretien des parcelles de fauche par gestion pastorale,
- entretien des haies,
- campagne de lutte contre les espèces invasives (écrevisses, ragondins, jussie et tortues de Floride),
- chantiers jeunes.

Volet 2 - Missions de suivi et d'accompagnement

- Choix d'un prestataire pour le suivi faune-flore,
- présence d'un chargé de mission,
- intervention dans les écoles.

Volet 3 - Communication

La ville a mis en place des manifestations de sensibilisation à destination du grand public : la « Fête des foins » et la « Transhumance urbaine ». Deux supports de communication sont prévus : une plaquette d'information sur l'ENS et le rôle de la zone humide ; la fin de la rédaction de l'ouvrage sur la mémoire de l'ENS.

3 – Contenu de la 4^e partie du plan de gestion

Pour la 4^e partie du plan de gestion, la ville a sollicité, par courrier du 24 mars 2014, la participation financière de La Cub. Cette demande est conforme à la fiche action n° 23 du contrat de co-développement conclu pour la période 2012-2014. Elle concerne les actions suivantes, validées par le Comité de Pilotage du 4 février 2014 :

• Restauration des milieux

Elle se déroule sur les nouvelles parcelles acquises et la partie bocagère qui représente une surface de 20 ha. Sont prévues les actions suivantes :

- le fauchage réalisé par une entreprise sur certaines parcelles ;
- la charte Natura 2000 ;
- le projet apicole.

• Missions de suivi et d'accompagnement

Ces mesures de gestion nécessitent des expertises extérieures, notamment pour les suivis écologiques et les relevés. Ces suivis réalisés par des bureaux d'études spécialisés seront accompagnés par le chargé de gestion ENS.

- Nettoyage des prairies en cours d'enrichissement ;
- nettoyage des saules par girobroyage ;
- entretien des haies par le passage d'une épaveuse ;
- nettoyage des berges ;
- enlèvement des encombrants dans le cours d'eau qui sera poursuivi par les services de la ville ;
- entretien pastoral.

Les nouvelles actions sur le suivi et l'accompagnement, comprennent notamment :

- les suivis : du cuivré des marais sur les prairies ; des odonates ; des insectes nocturnes ; l'écorçage des érables Négundo le long de l'Eau Blanche ;
- une intervention auprès des services de Réseau de Transport d'Électricité (R.T.E.). Une sensibilisation des prestataires d'entretien des lignes très haute tension sera effectuée pour se conformer au plan de gestion.

- **Communication**

Des manifestations de sensibilisation sur la gestion de l'E.N.S. de l'Eau Blanche permettent de toucher le grand public : la « Fête de la Nature » ; la « Transhumance urbaine » qui aura lieu le 5 octobre 2014.

Il est prévu en 2014 la publication d'un ouvrage sur la mémoire de l'E.N.S.

Un court métrage sera présenté à la population pour poursuivre la sensibilisation du grand public aux pratiques passées et à venir.

4 – Calendrier prévisionnel

Dans son courrier du 24 mars 2014, la ville a sollicité l'autorisation de démarrer l'opération par anticipation des financements, afin de suivre le calendrier de réalisation des travaux :

- début des travaux : 15 avril 2014,
- fin des travaux : 31 décembre 2014.

5 – Financements accordés précédemment par la Communauté urbaine de Bordeaux

La commune de Villenave d'Ornon a reçu les subventions de la Communauté urbaine de Bordeaux au titre de ce plan de gestion, pour un montant total de 82 026 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2008/0180 du 22 février 2008 (Étude de réalisation du plan de gestion)	3 496 €
Délibération n° 2011/0669 du 23 septembre 2011 (1 ^{re} partie du plan de gestion)	27 432 €
Délibération n° 2013/0117 du 1 ^{er} mars 2013 (2 ^e partie du plan de gestion)	24 698 €
Délibération n° 2013/0580 du 12 juillet 2013 (3 ^e partie du plan de gestion)	26 400 €

6 – Couts prévisionnels de la 4^e partie du plan de gestion

Le tableau ci-dessous précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PREVISIONNEL (€ H.T.)				
DEPENSES		RECETTES		
		Participation	%	Montant
Restauration	142 660	Agence de l'Eau Adour-Garonne	40	79 321
Mission de suivi et d'accompagnement	51 544	Ville de Villenave d'Ornon	20	39 661
		Communauté urbaine de Bordeaux	20	39 661
Communication	4 100	Conseil général de la Gironde	20	39 661
TOTAL	198 304	TOTAL	100	198 304

Ainsi, la participation de La Cub sera de 39 661 € correspondant à 20 % de l'estimation globale qui est de 198 304 € H.T.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment son article L5215-26,
VU la délibération n° 2012/0010 adopté en Conseil de Communauté le 20 janvier 2012 relative à la démarche de co-développement,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE :

Ce projet a pour finalité la valorisation des espaces naturels et, à ce titre, est d'intérêt communautaire ;

Ces espaces naturels revêtent un intérêt déterminant pour la préservation des milieux et de la biodiversité.

DÉCIDE

Article 1 - Une subvention d'un montant de 39 661 € est attribuée à la commune de Villenave d'Ornon pour le financement de la 4^e partie de l'opération « Zone de Préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) – Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du Bassin Versant de l'Eau Blanche ».

Article 2 - Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à préciser les modalités de règlement de cette subvention communautaire.

Article 3 - Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 - La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2014 en section de fonctionnement, opération 05P013O001 « Espace réglementés et espaces protégés », chapitre 65, article 657341, fonction 833, CDR UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2014

M. NOËL MAMERE